



DOSSIER PÉDAGOGIQUE (enseignement secondaire) pour le film

DIFRET

**VOUS SOUHAITEZ ASSISTER À UNE PROJECTION DU FILM
AVEC VOTRE CLASSE?**

Vous pouvez demander la projection du film dans un cinéma proche de votre école.
Consultez le site www.planbelgique.be

DIFRET

L'association 'Lessen in het donker' a réalisé ce dossier pédagogique en collaboration avec Plan Belgique. Vous trouverez dans les pages suivantes des explications et un cadre méthodologique pour l'utilisation en classe. Nous espérons que cela suscitera une attitude critique des élèves et une réflexion stimulante sur le film DIFRET et la thématique qu'il développe

DIFRET est basé sur l'histoire vraie de Hirut, une jeune Éthiopienne de 14 ans. Ce film émouvant place la problématique du mariage d'enfants dans une perspective plus large et contribue à promouvoir la citoyenneté mondiale auprès des élèves.

Il peut être une amorce intéressante pour débattre en classe sur **les droits de l'enfant, l'importance de la démocratie, l'état de droit, la position des filles et des femmes, la coopération au développement et d'autres sujets encore**. Le film nous raconte également une histoire positive. Car Hirut, le personnage central, n'est pas isolée. Elle est soutenue par son professeur et des avocats et est protégée par les lois de son pays.

De cette manière, le film stimule la pensée critique, la mise en cause des préjugés et l'ouverture des élèves aux questions de société. Il contribue à la réalisation des initiatives transversales dans l'enseignement secondaire.

Plan Belgique est une ONG de coopération au développement. Son objectif: améliorer de manière structurelle les conditions de vie des enfants et de leur communauté dans les pays les plus pauvres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Plan adopte pour cela une approche spécifique: proposer aux familles et aux communautés des solutions et des possibilités concrètes, pour que tous les enfants de la communauté aient un avenir meilleur. De cette manière, l'organisation fait la différence pour des dizaines de milliers d'enfants, notamment par le biais d'un enseignement de qualité, de meilleurs soins de santé et de protection contre les abus ou la violence.

En Belgique, Plan informe et sensibilise le grand public par des campagnes sur des sujets comme l'éducation des filles ou les mariages d'enfants. Enfin, l'organisation met les droits de l'enfant au cœur de l'agenda des écoles et des politiques.

Plus d'informations sur www.planbelgique.be

POUR LES ÉLÈVES DU 3^e DEGRÉ SECONDAIRE



cinéart

Table des matières

Fiche info	2
Synopsis	
Fiche technique	
Principales récompenses	
Avant de voir le film	
Réalisation et production	4
Une histoire vraie	
Atouts cinématographiques	
Respect de la tradition	
Activité: la méthode des quatre questions	
Hirut et Meaza: deux femmes fortes	6
DIFRET en trois scènes marquantes	8
Le tribunal populaire prononce son jugement	
Le médecin légiste évalue l'âge de Hirut	
Hirut demande à Meaza pourquoi elle n'est pas mariée	
Autres causes et effets	
Pas de cause sans effet	
Législation nationale et internationale	12
Aux armes !	
Et dans d'autres pays?	
Bibliographie	16
Annexe 1: La Convention des Droits de l'Enfant	17
Annexe 2: Compléments d'information	17

Fiche info

Copiez la fiche info sur la page suivante pour vos élèves pour bien les préparer à la séance. Elle peut être un fil rouge pour les collègues qui accompagneront les élèves.

FICHE INFO



Quelque part en Éthiopie, dans un petit village à trois heures de la capitale Addis Abeba, Hirut, une jeune fille de quatorze ans, est kidnappée par un groupe d'hommes sur le chemin de l'école à la maison. Les hommes l'emmènent dans une cabane abandonnée, loin de ses parents et de ses sœurs. Le soir, elle y est battue jusqu'à perdre connaissance et violée par l'homme qui entend devenir son son mari. Hirut se défend, s'empare d'un fusil pendant un moment d'inattention et abat l'homme.

Accusée de meurtre, Hirut risque la peine de mort. La jeune avocate Meaza Ashenafi prend sa défense pro Deo. Meaza travaille pour Adenet, une association d'avocats qui lutte pour l'égalité des droits pour les femmes et les filles d'Éthiopie. Elle argumente que Hirut a agi légalement, en état de légitime défense. Meaza s'appuie sur une législation existante, mais en forte contradiction avec les traditions patriarcales profondément enracinées dans le pays.

Finalement, après des mois de tractations politiques, la haute cour de justice a tranché en faveur de Hirut. Le procès a été très controversé en Éthiopie et a notamment coûté la tête du ministre de la justice. Depuis ce procès, la «telefa» – le mariage après enlèvement – est punissable en Éthiopie.

En plus d'être un beau film, très bien réalisé, DIFRET est surtout extrêmement important pour braquer les projecteurs sur les droits des filles et des femmes dans des pays d'Afrique comme l'Éthiopie.

Le film est basé sur des faits véridiques.

Fiche technique

99 minutes, Éthiopie, États-Unis, 2014

Scénario &
réalisation:
Producteur:

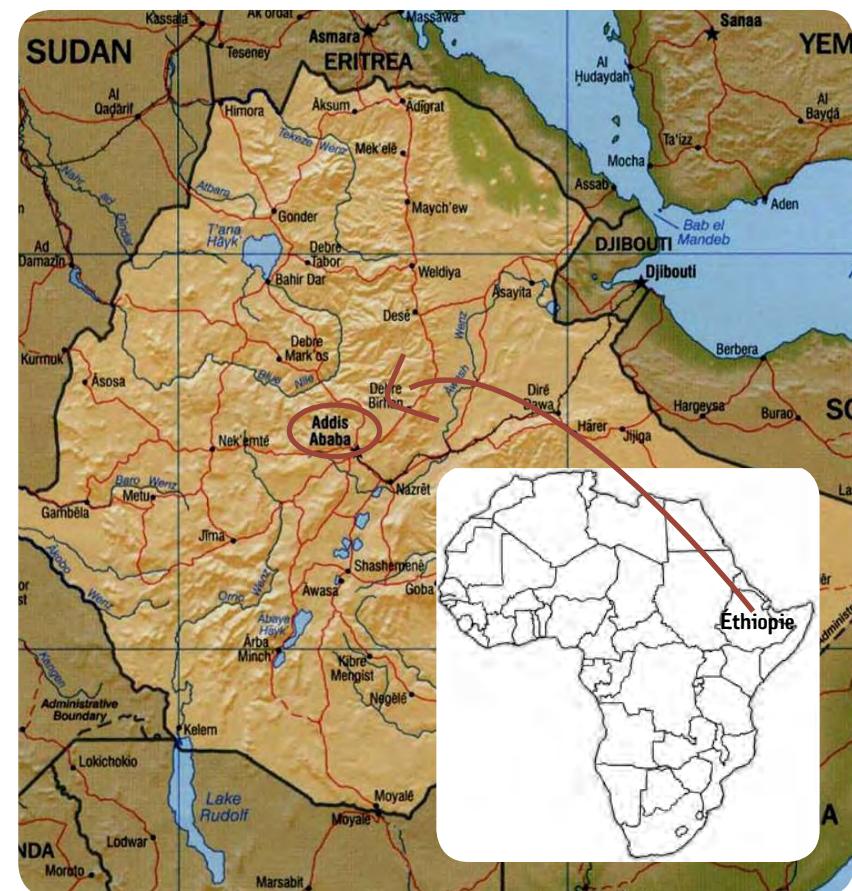
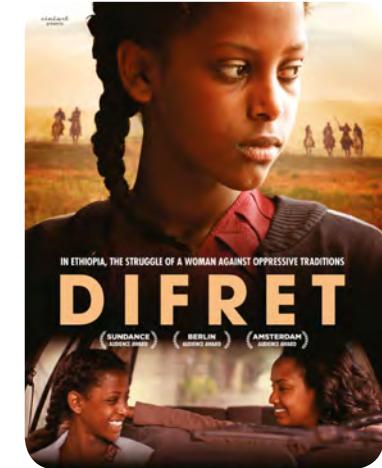
Zeresenay Berhane Mehari
Mehret Mandefro, Leelai
Demoz

Montage:
Musique:

Agnieszka Glinska
David Schommer et David
Egger

Distribution en
Belgique:
Casting:

Cinéart
Meron Getnet, Tizita
Hagere, Haregewine
Assefa, Mekonen Laeake,
Brook Sheferaw, Rahel
Teshome



Principales récompenses

World Cinema Dramatic Audience Award au Sundance Film Festival
Panorama Audience Award au Festival International du Film de Berlin
Prix du public au Festival du Nouveau Cinéma
Prix du jury au Festival de Valenciennes

Avant de voir le film

- Question

Les élèves peuvent-ils deviner combien de filles de moins de dix-huit ans se marient chaque année?

Ils seront certainement choqués d'apprendre qu'elles sont plus de quatorze millions. Cela fait plus de 39.000 filles par jour, donc 27 par minute ou une toutes les deux secondes!

- Le mariage d'enfants: pourquoi?

Demandez aux élèves pourquoi, selon eux, les filles sont mariées si jeunes. Notez toutes les idées au tableau et débattez des réponses après le film!

- Deux images

Faites attention aux **scènes initiale et finale**. Servez-vous-en pour lancer la discussion sur le film. Que voyez-vous dans ces scènes et que se passe-t-il entre le début et la fin du film?

- Confrontez les points de vue

Étudiez l'adhésion des élèves aux points de vue suivants. Sur les relations affectives et le mariage, les avis sont très divergents.

- Plus tard, j'attends de mon partenaire qu'il assume autant de tâches ménagères que moi.
- J'estime important que mes parents approuvent mon futur partenaire.
- Un garçon ou une fille doit rester vierge jusqu'au mariage.
- Je n'épouserais jamais un homme/une femme d'un autre milieu culturel (religion, origine, etc.)
- Les femmes doivent rester à la maison et s'occuper des enfants.
- J'estime important de parler de sexualité avec mon partenaire.
- Lorsque le mariage forcé fait partie de la tradition culturelle, il faut le respecter.

Amorce

Donnez aux élèves les informations contextuelles ci-dessous avant la séance.

La telefa: L'enlèvement d'une fille par un homme qui vise à en faire son épouse s'appelle «telefa», ou kidnapping d'épouses-enfants. C'est l'une des plus anciennes traditions populaires d'Éthiopie mais aussi une atteinte grave aux droits de l'enfant et aux droits humains.

Le patriarcat est un terme qui désigne une société dans laquelle les pères ou, plus généralement, les hommes prennent un rôle dominant. La tradition séculaire éthiopienne d'épouser les filles en les enlevant est un exemple typique de tradition patriarcale.

Un mariage d'enfants est un mariage dans lequel l'un des deux conjoints a moins de dix-huit ans. Les mariages d'enfants sont généralement forcés. Naturellement, les enfants ne choisissent pas s'ils vont se marier, quand et avec qui. Ils n'ont pas d'autres choix, parce qu'ils sont soumis à la pression des parents, de la famille ou de la communauté.

Dans le monde, presque une jeune mariée sur neuf l'a été avant ses quinze ans.

Les mariages d'enfants ont généralement cours dans les pays en développement: près d'une jeune fille sur trois est encore mineure lorsqu'elle est mariée. Cela se pratique surtout en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

L'Éthiopie est l'un des 20 pays où le mariage précoce est le plus fréquent. En Éthiopie, deux jeunes filles sur cinq sont mariées avant leurs dix-huit ans et presque une sur cinq, avant ses quinze ans.

(chiffres: UNFPA, Nations Unies)



RÉALISATION ET PRODUCTION

Une histoire vraie



DIFRET est basé sur une histoire vraie. Pour l'actrice qui interprète Hirut, ce peut être une fiction, mais pour de nombreuses Éthiopiennes, c'est la dure réalité. Vous êtes tranquillement assise sur les bancs de l'école à rêver de poursuivre vos études à l'université de la ville et l'instant d'après, vous êtes brutalement kidnappée par un homme qui veut forcer vos parents à vous donner en mariage.

Ce qui arrive à Hirut dans le film n'est donc pas imaginaire, mais basé sur ce qu'Aberash Bekele, et beaucoup d'autres Éthiopiennes, ont vécu. Bekele est parvenue à se défendre. Elle a tué son agresseur avec son propre fusil. Le procès qui a suivi a divisé tout le pays.

Le réalisateur Zeresenay Mehari, lui-même de nationalité éthiopienne, a étudié aux États-Unis dans les années 90. Il n'a eu connaissance de ce récit que plusieurs années plus tard, à l'occasion d'un entretien avec le frère de l'avocat de Bekele.

«Je ne sais pas si j'aurais fait ce film si je n'étais pas allé étudier à l'étranger. Dans son propre pays, il y a des choses que l'on ne remarque pas: dans mon cas, que je faisais partie d'une société qui entretient la souffrance des femmes en ne remettant pas en question la tradition.»

La pratique de la «telefa» – le kidnapping d'un enfant en vue du mariage – est interdite par la loi en Éthiopie. Mais la tradition culturelle est telle que la police intervient peu et que les parents règlent les choses entre eux. Souvent la dot vient arranger les choses: l'homme «achète» la fille en quelque sorte.

Mehari s'est rendu compte que le récit ne serait pas facile à raconter. *«Nous n'en sommes pas fiers, avoue Mehari. C'est pour cela que je voulais aborder la tradition et l'intégrité des personnes de manière nuancée. Car il ne s'agit pas de mon opinion, ni du regard de l'Occident sur la question. Je veux le montrer dans le contexte du pays et de la culture.»*

Atouts cinématographiques



Le réalisateur Zeresenay Mehari et l'actrice Meron Getnet.

En plus d'être un film important, DIFRET s'apprécie vraiment d'un point de vue cinématographique. Zeresenay Mehari a filmé toutes les scènes de DIFRET en pellicule 35 mm. Aujourd'hui, la plupart des films sont tournés en numérique.

«Les représentations de l'Éthiopie, même dans les documentaires ou les informations télévisées, sont généralement très éloignées de la réalité, affirme Mehari. Il y a toujours un côté mystique. Je veux montrer l'Éthiopie telle que ses habitants la connaissent: la sagesse, les sources que l'on voit à des kilomètres. Je voulais donner du relief entre la ville et le village.»

Stylistiquement, le film touche par sa simplicité. *«Je veux que le public se préoccupe des personnages, pas du cinéaste»,* dit-il de lui-même. Ni images saccadées ni caméras virevoltantes donc, mais des personnages de chair et d'os dans un récit qui vous colle à la peau.

Dans certaines scènes, comme celle de l'enlèvement et celle où Hirut s'échappe de l'appartement, Mehari accélère le montage et secoue la caméra en tous sens. C'est sa manière de mieux faire ressentir au spectateur, de l'intérieur, la peur, le chaos intérieur et le traumatisme que vit Hirut.

Respect de la tradition

Mehari a tourné avec une équipe entièrement éthiopienne. Tout le film est en amharique. C'est donc dans cette langue que nous devons chercher la signification du titre DIFRET. «*Le sens le plus commun de DIFRET est audace, mais dans le film, le mot est utilisé deux fois dans son sens second, être violé, dit Mehari. Ainsi, la signification se révèle peu à peu: quel courage a-t-il fallu à ces deux femmes pour se battre contre une tradition ancestrale!*»

Car dans DIFRET, le mauvais n'est ni Hirut, ni l'homme qui l'enlève. «*Montrer quelqu'un du doigt n'aidera pas, explique Mehari. Après avoir lu le scénario, la première question que mon ami m'a posée a été: «Qui est le méchant?» S'il doit y avoir un mauvais, ce n'est pas l'homme, mais la tradition.*»

«*Cela ne s'est pas passé parce que les hommes sont mauvais, dit Mehari. Ils ne savent pas quoi faire d'autre. Cette tradition leur a été transmise par leurs parents et ils la perpétuent.*» Pour lui, il était important de les filmer dans cette perspective.

Activité: la méthode des 4 questions



La méthode des quatre questions est une manière simple et efficace de faire l'inventaire de ce qu'un film a éveillé chez les élèves. Quel est leur sentiment général à l'issue du film? Quels étaient les moments les plus émouvants? Ont-ils des questions en suspens? Quels aspects formels ont-ils remarqués?

Les élèves divisent une feuille ou le tableau en quatre colonnes, où ils notent leurs constatations sous quatre mots clés:

1. Émotions / Le film me rend...
2. Les meilleures scènes
3. Forme
4. Questions

Dans la **première colonne**, ils peuvent faire part de leurs émotions et de ce qu'ils ont trouvé bon ou mauvais.

Dans la **deuxième colonne**, ils écrivent les moments qui leur sont restés en mémoire, qui leur ont particulièrement plu ou les ont beaucoup touchés...

La **troisième colonne** accueille les aspects les plus frappants en termes de son, musique, caméra, couleur, lumière, jeu d'acteur, générique...

Dans la **colonne «questions»**, les élèves formulent tous les points qu'ils n'ont pas compris. Les questions sur l'histoire, le contexte social , celles qu'ils aimeraient poser aux personnages ou au réalisateur, etc.

Vous avez à présent sous les yeux l'éventail complet de ce que le film a suscité dans le groupe: scènes clés, émotions, éléments formels importants, ainsi que l'inventaire des questions posées. C'est une belle base de discussion.

Vous pouvez alors poursuivre avec l'activité suivante: demander à certains élèves de préciser ce qu'ils ont noté, faire réagir les autres... Pour les questions, vous pouvez demander aux élèves de chercher les réponses eux-mêmes. Ce dossier pédagogique pourra les informer. Restez proche du film et du sujet.

Quelques avis de jeunes sur le film

Le film DIFRET a ouvert l'Afrika Filmfestival 2015 à Louvain. Plusieurs jeunes du Youth Board (14-18 ans) de Plan Belgique y étaient et racontent comment ils l'ont vécu.

«*Le film explique parfaitement le système juridique du pays. Le fait que les gens n'ont pas la possibilité de se défendre correctement s'ils n'ont pas de quoi se payer un avocat. Il montre aussi que les gens se font rapidement condamner alors qu'en fait, ils ne sont pas en tort. Le film insiste là-dessus et nous fait comprendre que cette situation doit changer.*» – Karen, 17 ans

«*Je trouve le film très réaliste. Il ne maquille pas les faits comme d'autres films du genre mais il les restitue sobrement. Du coup, nous pouvons mieux comprendre les traditions et les inégalités entre homme et femme dans certains pays en développement. Un super film pour sensibiliser.*» – Edith, 14 ans

«*Ici, la différence entre hommes et femmes est clairement tracée. Je trouve que c'est un très bon film qui, peu à peu, t'incite à réfléchir pour, ensuite, te faire passer à l'action.*» – Elise, 17 ans

HIRUT ET MEAZA: DEUX FORTES FEMMES

DIFRET parle de la force de deux femmes qui brisent une tradition fossilisée.



Hirut Assefa est interprétée par Tizita Hagere, une jeune Éthiopienne. Le réalisateur Mehari l'a découverte dans une troupe de théâtre locale, deux semaines avant le début du tournage. «Nous avons fait des auditions pendant huit mois pour le rôle de Hirut, sans trouver de jeune fille capable de porter émotionnellement un rôle si lourd, dit Mehari. Et soudain, nous avons eu la chance de pouvoir jeter un coup d'œil à un atelier d'acteur qu'un vieil homme venait de démarrer. Elle était là, dans son premier mois de formation.»

Hirut est arrêtée par la police et inculpée de meurtre. Meaza entend parler de l'affaire et assure gratuitement sa défense. Après de nombreux revirements politiques, elles finissent par gagner le procès sur la base de la légitime défense. Hirut sait qu'à ce niveau, peu de choses vont changer. Lorsqu'à la fin du film, Meaza lui demande pourquoi elle pleure, Hirut répond: «Je n'ai pas l'impression d'avoir gagné. Je ne peux pas protéger ma petite sœur. Ils finiront par la prendre. Je ne peux pas la sauver.»

Hirut est le moteur émotionnel du film. Ce qu'elle a enduré résonne dans chaque scène de DIFRET. Ses sentiments passent de la peur panique lors de son enlèvement au soulagement lors de sa libération, et jusqu'à la peine la plus profonde lorsqu'elle comprend qu'elle ne pourra pas toujours protéger sa sœur.

Elle a du mal à se révolter, car elle est elle-même tenaillée par la tradition. Elle a peur de décevoir sa famille et le village. La tradition veut qu'une fille soit vierge pour son mariage. Si elle ne l'est plus, elle est bannie du village et sa famille est déshonorée.



L'avocate Meaza Ashenafi et l'actrice Meron Getnet qui l'interprète dans le film.

Meaza Ashenafi est interprétée par Meron Getnet, une star de la télévision éthiopienne. Le rôle de Meaza est basé sur une vraie avocate, du même nom. Avec son association, *Ethiopian Women Lawyers Association*, elle est intervenue dans un procès pour meurtre d'un homme commis par une fille enlevée. Ce procès a provoqué une rupture en Éthiopie. Une loi a même été adoptée, qui punit la telefa, l'enlèvement prénuptial.

Dans le film comme dans la vraie vie, Meaza symbolise comment, grâce à l'enseignement, les jeunes Éthiopiennes peuvent mieux faire leurs propres choix. Elle a toujours beaucoup étudié. Elle n'a jamais été enlevée parce qu'elle a grandi dans une famille de quatre garçons. Aucun autre homme n'a osé la toucher.

Meaza est une femme forte et indépendante. Elle travaille dur, sans compter ses heures. Elle est rarement chez elle. Une vie où elle serait forcée de garder la maison pour son mari et ses enfants, cela ne lui dit pas grand-chose. Elle préfère se battre pour l'égalité des jeunes filles et des femmes.

Meaza est le moteur narratif du film. Elle nous mène de scène en scène, de la ville à la campagne. Elle est la force motrice de ce récit véridique. Meron Getnet donne une plus-value au rôle de Meaza. Elle endosse le rôle d'une personne sur le point d'écrire l'histoire. C'est sa ténacité qui fait progresser le récit. Elle est inébranlable, n'a pas peur d'engager l'épreuve de force avec les hommes et n'oublie jamais le contexte. Elle s'accroche à l'affaire... jusqu'à provoquer la démission du ministre de la justice.



Amorce

Meaza Ashenafi

Depuis ses études, Meaza Ashenafi se bat pour l'égalité des droits des femmes en Éthiopie. Elle a étudié le droit à l'université d'Addis Abeba et obtenu un master en relations internationales et études féminines à l'université de Connecticut, États-Unis. En 1995, elle a créé l'Ethiopian Women Lawyers Association (*EWLA – Adenet* dans le film) grâce à laquelle elle a pu faire acquitter Aberash Bekele (à la base du personnage de Hirut) pour légitime défense. Elle a collaboré à l'institut constitutionnel éthiopien et a réformé les lois relatives à l'enseignement et aux droits des femmes et des enfants. Aujourd'hui, elle travaille avec les Nations Unies et s'efforce d'améliorer les droits des femmes et des jeunes filles africaines. En outre, elle donne encore des conseils gratuits aux femmes pauvres victimes d'injustice. Elle a reçu deux prix: le «Hunger Project's 2003 African Prize for Leadership» et le «International Women of Courage Award for Ethiopia».

Activité: recherche en ligne

Le film repose sur des faits réels. Mettez-vous à la recherche d'informations sur cette affaire ou d'une interview de l'avocate Meaza Ashenafi. Cherchez plus d'infos sur son association *EWLA*. Qu'a-t-elle obtenu pour les droits des femmes et des filles en Éthiopie?



DIFRET EN TROIS SCÈNES

DIFRET est un film puissant avec deux femmes fortes. Rien d'étonnant donc si Hirut et Meaza sont au cœur de trois scènes que nous souhaitons mettre en lumière. Ces trois scènes dévoilent la stratification sociale et les diverses thématiques de DIFRET, et donnent une image parfaite des **causes** et conséquences des mariages d'enfants. Ce sont aussi les scènes les plus aptes à favoriser un débat dans la classe.

Le jugement du tribunal populaire



Les hommes se réunissent à l'ombre d'un arbre séculaire pour parler du meurtre de Tadele. Chacun écoute les trois anciens qui incarnent la sagesse du village.

Dans cette scène, Hirut et Meaza se remarquent précisément par leur absence. Les hommes parlent à tour de rôle. Ils respectent le point de vue de l'autre et ne se coupent pas la parole. Tout à l'air démocratique. Et pourtant, nous comprenons qu'il n'y a pas de femmes à cette assemblée populaire.

L'inégalité des genres et la discrimination font partie des nombreuses causes des mariages d'enfants. C'est un problème important au sein d'une société patriarcale (et donc dominée par les hommes). Dans une société axée sur les hommes et les garçons, les filles et les femmes se voient attribuer un statut social inférieur. Elles n'ont pas les mêmes chances que les garçons. Une fille est généralement considérée comme une future épouse et une future mère. Les filles éprouvent donc bien plus de difficultés à quitter le village pour étudier ou faire carrière.

Retour au village de Hirut. Le père de Tadele est le premier à livrer son témoignage. «Mon fils ne souhaitait qu'une seule chose: trouver une femme, commence-t-il. La tradition veut qu'il l'enlève.» Un autre homme donne raison au père: «L'enlèvement pré-nuptial est la tradition! Pas seulement ici. Sur les plateaux, on le fait aussi. Dans le sud, à Awasa, aussi», explique-t-il. «Moi, j'ai enlevé ma femme. Mais elle a été raisonnable. Elle n'a pas touché à mon fusil.»

Épouser les filles lorsqu'elles sont jeunes est une tradition en Éthiopie. Faire comprendre du jour au lendemain à une population entière que sa tradition contient une injustice sociale ne se fait pas facilement. Le sujet est sensible. Car beaucoup d'adultes ne considèrent pas le mariage précoce comme un problème. Pour eux, marier une mineure est dans l'ordre des choses. C'est une façon évidente d'apprendre tôt à une fille ce qui est convenable et de lui faire comprendre son assujettissement aux hommes. Ils ne considèrent pas le mariage d'une enfant comme leur propre décision, mais plutôt comme un élément de la tradition.



Soudain, l'un des hommes pointe l'enseignant du doigt. «*Moi, je dis que c'est la faute de son professeur. Ce sont les gens des villes, avec leurs livres et leur cravate, qui détruisent nos traditions.*» Un autre homme ajoute: «*C'est ça que vous enseignez à nos filles? À désobéir aux hommes? À manquer de respect à nos pères?* Le professeur se lève. «*On apprend aux enfants à lire et à écrire pour qu'ils vous assistent mieux*», dit-il.

L'une des conséquences les plus dangereuses des mariages d'enfants est que les filles sont privées de leur droit à l'éducation. Les filles mariées ne peuvent plus aller à l'école. Beaucoup n'ont même pas achevé leurs primaires.

Dans les textes ci-dessous, nous faisons régulièrement référence à certains droits de l'enfant. Pour info, vous pouvez vous aider de la 'Convention des droits de l'enfant', à l'annexe 1.

Activité!

Le droit à l'éducation* n'est que l'un des nombreux articles que compte la 'Convention des droits de l'enfant'. Les enfants en connaissent-ils d'autres? Laissez-les deviner, mais pas trop longtemps.

Lorsque Meaza visite pour la première fois le village de Hirut, sa mère lui dit soudain: «*C'est la faute de son père. Il a insisté pour qu'elle aille à l'école. Rien de tout ça ne serait arrivé si elle aidait ses parents à la maison, comme moi, petite.*»

*Voir aussi l'article 28 de la 'Convention des droits de l'enfant' en annexe.

La mère de Hirut se fait du souci pour la sécurité de sa fille. Elle a peur qu'elle se fasse enlever ou violer sur le chemin de l'école. En outre, elle ne voit pas pourquoi Hirut devrait aller à l'école. C'est une conséquence de la tradition, qui contribue aussi à la préserver. Pourquoi les filles comme Hirut iraient-elles encore à l'école? Sa famille et le village attendent qu'elle prenne sa fonction de mère et d'épouse. En ce sens, la scolarité n'est pas perçue comme un bienfait, mais comme un danger. Pire, pour bien des parents, l'école n'est rien d'autre qu'un luxe inutile et coûteux.



Ensuite, c'est au père de Hirut de témoigner. Chacun écoute attentivement. «*Ma fille ainée s'est fait enlever. Je l'ai laissée partir pour éviter un bain de sang*», commence-t-il. «*Mais Hirut, c'est une fille difficile, têtue comme une bourrique. Elle ne pensait qu'à aller à l'école pour qu'un jour elle puisse aller à l'université en ville. Elle ne voulait pas finir comme sa sœur.*»

Hirut voit bien la plus-value de la scolarité. L'enseignement est le point d'entrée idéal pour aborder le problème. De nombreuses filles ne savent pas que les mariages d'enfants sont interdits. Les filles qui vont plus longtemps à l'école ont les connaissances et la confiance en elles nécessaires pour faire leurs propres choix. Comme quand et avec qui se marier ou avoir des enfants. «*À un moment, il faut briser le cercle*, dit le réalisateur Mehari. *Nous devons tabler sur l'enseignement. J'espère que ce film y contribuera.*»

Le tribunal populaire condamne le père de Hirut au paiement d'une amende. Hirut est bannie loin du village. Les termes de la sentence sont intéressants: Hirut est désignée comme l'auteur et Tadele, comme la victime.



Le médecin légiste évalue l'âge de Hirut

Meaza accompagne la famille de Hirut au commissariat de police. Elle exige la liberté provisoire pour Hirut, afin qu'elle puisse se faire soigner. Mais pour cela, Meaza doit pouvoir prouver que Hirut est mineure. Hirut dit avoir 14 ans. Ses parents disent aussi qu'elle a 14 ans. Même le document officiel de baptême indique que Hirut a 14 ans.

Mais Gizaw, le procureur, voit les choses autrement: «*Hirut a 18 ans, à quelques mois près.*» Le médecin légiste doit élucider le cas. «*J'ai examiné la détenue, dit le Dr Tamrat. Il est évident qu'elle est à la fin de son adolescence. C'est visible sans preuve scientifique,* poursuit-il. *Elle est bien développée.*» Heureusement, Maeza a une réponse toute prête: «*Il est insultant d'estimer son âge au développement de sa poitrine.*»

Insultant, certainement, mais aussi discriminatoire. Comme dans la scène du tribunal populaire, dont les femmes étaient totalement absentes, ces remarques montrent à quel point les inégalités entre filles et garçons sont enracinées. Les filles doivent avoir des enfants et les éduquer. Aussi les hommes voient-ils dans sa poitrine développée le signe que Hirut est prête à élever des enfants.

Le saviez-vous?

Tous les droits de la 'Convention des droits de l'enfant' sont valables pour tous les enfants, sans exceptions. Voir l'article 2.

Hirut demande à Meaza pourquoi elle n'est pas mariée



Meaza emmène Hirut dans son appartement en ville. Alors qu'elles mangent, Hirut demande soudain: «*Pourquoi vous n'êtes pas mariée? Vous êtes mauvaise?*» Meaza prend peur. «*Au village, quand une fille se marie sans être vierge, le mari la chasse. Elle ne peut plus retourner dans sa famille. Elle devient le déshonneur de la famille et doit vivre seule,*» raconte Hirut. «*Vous avez déshonoré votre famille?*», demande enfin Hirut.

Dans la culture traditionnelle éthiopienne, le mariage des enfants peut jouer un rôle protecteur.

De nombreuses communautés considèrent le mariage comme une bonne manière de protéger une fille et sa famille. En Éthiopie, des rapports sexuels ou une grossesse avant les noces font scandale. Marier son enfant peut éviter le scandale dans la famille.

«*Je ne suis plus vierge, dit Hirut avant d'éclater en sanglots. Que vais-je devenir?*» Sa voix tremble de peur. Peur de ce qui lui adviendra, peur aussi de déshonorer sa famille.

Dans certaines communautés éthiopiennes, c'est un scandale lorsqu'une fille n'est toujours pas mariée après ses premières règles. Pour cette raison, de nombreux parents retirent leur fille de l'école après sa première menstruation de peur de ce que les hommes vont en penser. Les parents se sentent presque toujours contraints de marier leur fille.

Autres causes et effets



Pourquoi ces mariages entre enfants et adultes? Il n'y a évidemment pas de cause unique. Le problème repose sur un écheveau de motifs sociaux, culturels, politiques et économiques distincts.

En outre, on ne parle jamais du mariage d'une enfant en dehors de la sphère privée de la famille ou du couple. Non que cela fasse honte à la famille, mais parce qu'elle n'y voit pas de problème.

Cela fait partie de la culture éthiopienne. Et les traditions culturelles doivent être respectées. Mais pour une jeune fille, le mariage précoce a des conséquences autres que physiques et psychiques. Les filles y perdent la chance de poursuivre leur scolarité et de s'épanouir.

Une autre cause est la pauvreté. La pauvreté joue un rôle important dans la décision des parents de marier leur fille. Souvent, une fille qui quitte la maison représente une bouche en moins à nourrir. Et la perspective de nombreux enfants et petits-enfants qui soutiendront la famille de ses parents. En outre, l'homme qui enlève la fille paie souvent une dot selon les traditions.

Pas de cause sans effet

L'une des principales conséquences est la privation de la liberté d'apprendre, de se développer et de s'épanouir. Mais il existe aussi des dangers physiques et psychologiques*. Une fille mariée durant l'enfance ou l'adolescence a des relations sexuelles précoces et tombe enceinte alors que son corps n'y est pas encore entièrement préparé. Les complications lors de l'accouchement entraînent une mortalité accrue.

Contraindre une fille au mariage ou aux rapports sexuels est une forme évidente de violence psychologique. Les épouses-enfants sont aussi plus souvent victimes de violence physique: coups, blessures, abus sexuels et stress post-traumatique.

*Voir aussi l'article 19 de la Convention: protection contre les mauvais traitements.

Le saviez-vous?

- En plus d'être une forme de violence psychologique, l'absence de plein consentement au mariage ou aux rapports sexuels est aussi une infraction à l'article 12, le droit à la liberté d'opinion, de la Convention des droits de l'enfant. Et à l'article 13 sur la liberté d'expression.

- La violence psychologique ou physique contrevient à l'article 19 sur le droit à la protection. Tous les articles de la convention sont annexés à ce dossier!

Les filles mariées jeunes ont plus de grossesses. Elles sont moins informées sur leurs droits et leur santé et ont moins accès à des soins médicaux de qualité. En outre, la concertation est très difficile au sein d'un mariage forcé, ce qui accroît les risques d'infections par VIH ou d'autres maladies sexuellement transmissibles. En somme, elles sont moins bien informées que les femmes qui se marient à un âge plus avancé.

Les conditions de vie après un mariage d'enfants montrent beaucoup de similitudes avec l'esclavage. Enlèvement et enfermement, absence de consentement et de possibilité de rompre l'union ne sont que quelques-uns des points communs du mariage avec l'esclavage.

LÉGISLATION NATIONALE ET INTERNATIONALE



Les mariages d'enfants sont une infraction aux droits de l'homme et de l'enfant. Il s'agit en outre, c'est une forme d'inégalité entre les genres. La «telefa» ou l'enlèvement de l'épouse violent pas moins de 4 lois internationales:

- La **Convention internationale des droits de l'enfant** de 1989 prévoit que les enfants ont droit à une protection et des soins différents de ceux des adultes. Elle insiste pour que soit fixé à 18 ans l'âge minimum du mariage sans l'autorisation parentale, tant pour les garçons que pour les filles. D'autres droits – à la protection, à l'éducation, à la santé, à la liberté d'opinion, droits sexuels et reproductifs – sont souvent bafoués par les mariages d'enfants.

- La **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** de 1979 plaide pour l'égalité des droits entre hommes et femmes en matière de mariage. Ceci vaut également pour le «droit de contracter mariage». Les femmes doivent donc pouvoir choisir leur conjoint librement.

La **Déclaration universelle des droits de l'homme** de 1948 déclare que le mariage ne peut être conclu qu'avec le «consentement libre et réciproque» des époux.

- Le traité régional **«la Charte africaine des droits de l'homme et de l'enfant»** de 1989 interdit les mariages d'enfants et demande aux États de fixer à 18 ans l'âge minimum.

Heureusement, grâce à des gens comme Meaza Ashenafi, les choses bougent en Éthiopie. Grâce à Meaza, la loi éthiopienne sur la famille a été modifiée et l'âge légal du mariage, repoussé de 10 à 18 ans. En outre, suite au procès gagné de Hirut, une loi a été votée, qui rend illégaux et punissables les enlèvements d'épouse. La «telefa» vaut désormais cinq ans de prison.

Meaza pointe, elle aussi, la tradition et la coutume: «*J'estime que les traditions ont du bon, mais nous ne devons plus accepter les mauvaises habitudes comme les mutilations génitales, la violence conjugale et les mariages d'enfants, affirme Meaza. Cela nuit au développement de l'enfant et c'est néfaste pour la lutte contre la pauvreté. Pourquoi devrions-nous conserver ces coutumes?*»

Même si en Éthiopie, l'âge minimum légal du mariage est fixé à 18 ans, la pratique des mariages d'enfants reste largement répandue. **Changer les habitudes et les traditions des gens est tout autre chose que modifier une loi.** «*Changer les comportements, c'est une autre paire de manches car, comme dans de nombreux autres pays en développement, il existe des lois et une politique, dit Meaza, mais pour appliquer ces lois, il faut une infrastructure, des connaissances et tout un savoir-faire.»*

En Éthiopie, nous manquons de ces mécanismes de soutien aux lois. «*Nous adoptons des lois qui transposent des traités internationaux mais nous n'avons pas de tribunaux pour les interpréter ou les appliquer, précise Meaza. Nous n'avons ni commission des droits de l'homme ni ombudsman.»* Il reste donc beaucoup à faire.

Activité: à la recherche d'images fortes



Cherchez un sujet d'informations, d'un film ou d'un clip d'actualité dans lequel les droits des filles et/ou des femmes ne sont pas respectés. Pourquoi l'avez-vous choisi? Qu'en pensez-vous? Que faire pour que cela change?
Vous pouvez également chercher des films des campagnes qui dénoncent les mariages d'enfants. Utilisez YouTube!

La force de l'habitude

L'un des freins les plus puissants à la diminution des mariages d'enfants en Éthiopie est le droit coutumier. En plus de la législation internationale et nationale, le droit coutumier exerce une influence importante dans les communautés éthiopiennes, certainement à la campagne, par exemple dans le village de Hirut.

Le droit coutumier est souvent transmis oralement de génération en génération.
On peut donc le voir comme une tradition qu'il convient de respecter. Chez nous aussi, en Europe occidentale, la coutume a été pendant des siècles la source de droit dominante, avant d'être supplantée par les lois telles que nous les connaissons aujourd'hui.

En Éthiopie, les communautés rurales seront davantage tentées de faire appel à la coutume plutôt qu'au droit moderne, certainement s'il s'agit d'affaires familiales et de mariage, des matières qui reposent sur la tradition.

Activité: jeu de rôles dans la classe



Transformez la classe en tribunal! Organisez un jeu de rôles sur les rapports de force, sous la forme d'un procès fictif. Pour que les élèves comprennent les différences entre droit international, national et coutumier.

Une jeune fille est enlevée pour être épousée de force. Elle réussit à s'échapper et, en état de légitime défense, tue son kidnappeur. Elle est accusée de meurtre.

Vous organisez un procès fictif qui doit décider du sort de la fille. Vous répartissez les élèves en petits groupes qui représentent les différents détenteurs de pouvoir. Chaque groupe prépare quelques arguments pour défendre son point de vue. L'enseignant canalise les débats et joue le rôle du juge. Vous trouverez en annexe des liens vers les informations dont vous aurez besoin sur les lois.

Avocats: ils défendent les droits des femmes et des enfants. Leurs arguments se fondent sur la législation nationale et internationale.

- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Convention internationale des droits de l'enfant

Les chefs de la communauté: ils représentent le droit coutumier, influencé par la tradition. À la campagne, cette source de droit a souvent plus d'influence que le droit national et international.

La police: elle représente les forces de sécurité du pays et tente de faire appliquer la législation nationale. Elle ne tient pas compte du contexte et/ou de la situation au moment des faits ; par exemple, y avait-il légitime défense? Ils considèrent la jeune fille comme une meurtrière et ne veulent pas lui accorder de traitement de faveur.

Réflexion après le débat:

- Était-ce difficile de défendre ces points de vue?
- As-tu l'impression d'avoir eu beaucoup d'influence?
- Pourquoi est-ce si difficile de respecter la législation nationale et internationale?
- Dans le cas présent, quels sont les droits de l'enfant bafoués (voir la convention en annexe de ce dossier pédagogique)?

Aux armes!

Que pouvons-nous faire? **Tout d'abord, faire en sorte que le problème puisse être discuté.** Ce n'est pas simple. De nombreuses personnes – pères et mères – ne considèrent pas le mariage d'enfants comme un problème. C'est pour cela que l'éducation et la diffusion d'informations (ce que nous appelons «sensibilisation» ou «conscientisation») ont une importance vitale. **La valeur ajoutée de l'enseignement doit être rendue évidente.** En plus des parents et du ménage, une bonne formation aide aussi la communauté et le pays: les filles plus éduquées trouvent plus rapidement un emploi rémunéré, ce qui représente souvent une plus-value économique pour le ménage, la famille, la communauté et le pays sur la voie de la prospérité.

Conseil pour la recherche internet Découvrez l'action de Plan Éthiopie sur YouTube: cherchez «*The story of Sintayehu & A piece of paper to escape early marriage*»

Activité: faites preuve de créativité

Que feriez-vous pour rendre le problème abordable et attirer l'attention des médias, nationaux comme internationaux? Imaginez une campagne avec votre propre slogan. Battez-vous pour toutes les filles d'Éthiopie. En voici déjà un: «*Trop jeune pour faire la fête. Pas pour être mariée?*»

À vous de jouer! Inspirez-vous de Plan Belgique. Surfez sur www.planbelgique.be, cliquez sur la campagne 'Stop aux mariages d'enfants' pour connaître l'action de Plan Belgique. Ou plus important encore, découvrez ce que vous pouvez faire vous-même.





Voici l'exemple d'une campagne concrète de Plan Belgique: **Pendant les festivals d'été 2015, Plan Belgique sensibilise le grand public au moyen d'une action ludique 'street art' contre les mariages d'enfants.**

L'étape suivante est le soutien politique. **La voix de millions de jeunes filles est trop peu entendue.** Les responsables politiques doivent donner un podium à cette «masse silencieuse». Les traités internationaux doivent être transposés en lois nationales (comme la protection des droits des filles, un âge minimum – 18 ans –, pour le mariage, etc.) et un budget doit être dégagé pour la mise en application de ces lois.

L'Ethiopian Women Lawyers Association, l'association co-fondée par Meaza Ashenafi (Adenet dans le film) a posé les premiers jalons. Elle aide les communautés, les pouvoirs locaux et les institutions religieuses à surveiller le respect de l'âge légal du mariage: 18 ans.

En Belgique, l'ONG Plan a déjà pu, par son lobbying, réaliser pas mal de choses auprès des partis politiques. Le parlement belge a voté une résolution contre les mariages d'enfants et, dans sa note politique de coopération au développement, le ministre s'est engagé à mener la lutte contre les mariages d'enfants.

Et dans d'autres pays?



Campagne contre les mariages d'enfants.

Les mariages d'enfants ne se limitent pas à l'Éthiopie. **C'est un phénomène largement répandu.** En 2010, il y avait de par le monde 62 à 67 millions de femmes de 20 à 24 ans qui s'étaient mariées alors qu'elles étaient mineures. Le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) prévoit que, si nous n'agissons pas, ce chiffre grimpera à 142 millions de filles d'ici la fin de cette décennie. Cela fait plus de filles que la population totale de l'Italie et de l'Allemagne!

Au niveau mondial, il y a 41 pays où les mariages d'enfants représentent plus de 30 %, dont la majorité en Afrique. Au Niger par exemple, 75 % des filles se marient avant leurs 18 ans. C'est le pourcentage de mariage d'enfants le plus élevé au monde. L'histoire de Mariama illustre la situation. *«Un jour que je rentrais de l'école, quelques-unes de mes amies m'on raconté qu'un homme était venu voir mes parents pour me demander en mariage», raconte-t-elle. «J'ai supplié mon oncle, qui avait arrangé le mariage, d'abandonner l'idée. À l'école, tout le monde m'en parlait. Très gênant. C'est pour cela que j'ai arrêté l'école.»* (Découvrez son récit complet sur YouTube: cherchez «Mariama, Niger, 13»). Le film sous-titré en français et/ou néerlandais est également disponible sur www.planbelgique.be.)

Même si les pourcentages de mariages d'enfants les plus élevés se rencontrent en Afrique de l'Ouest et sub-saharienne, en chiffres absolus, le plus grand groupe d'épouses-enfants se trouve en Asie du Sud. En Inde, par exemple où vivent 47% de toutes les épouses-enfants. *«Dans un environnement peu sûr, où le viol et les abus sexuels sont communs, c'était ce que je pouvais faire de mieux», dit une paysanne de 33 ans qui a marié sa fille de 15 ans à un quadragénaire. Qui aurait encore voulu d'elle, si elle avait été violée ou abusée? Maintenant, elle a un époux qui s'occupe d'elle.»* La crainte du viol est la raison principale pour laquelle les jeunes Indiennes sont données en mariage.

Amorce

Les mariages d'enfants se pratiquent à tous les âges et prennent de nombreuses formes. Une de ces formes est le «shighar», bien connu en Inde. Deux hommes s'offrent réciproquement une épouse par échange de jeunes filles de leur famille. C'est ce qui est arrivé à Ayesha, une jeune fille de 10 ans, que son père a obligé d'épouser un homme de 50 ans. Vous trouverez le récit complet et un lien vers une conférence en tapant «National Geographic, Child Brides» dans Google.

En Belgique aussi, des filles et des garçons, se marient avant leurs dix-huit ans sans l'avoir choisi. Els Leye, chercheuse à l'université de Gand: «*Une organisation bruxelloise a signalé au moins dix mariages d'enfants en 2013 et une gantoise, cinq à dix par an. D'autres cas sont rapportés dans d'autres grandes villes également.*» Le phénomène mérite donc qu'on s'y intéresse en Belgique également.

Le saviez vous?

Certaines jeunes filles immigrées en Belgique contractent d'abord un mariage religieux et, ensuite, une fois majeures, un mariage civil (à la maison communale, par exemple). Une manière de contourner la loi.

Activité!

Qu'en est-il des droits des jeunes filles et des femmes en Belgique?

Organisez un quiz sur les droits de la femme en Belgique. Voici déjà quelques questions pour commencer:

- De quand date le droit de vote universel pour les femmes en Belgique? **1948**
- Depuis quand les femmes peuvent-elles ouvrir un compte bancaire à leur nom sans l'accord de leur mari? **1976**
- De quand date la loi belge contre le sexisme? **2013**
- *Mettez ces questions en rapport avec le court-métrage FEMME DE LA RUE. Ce documentaire de Sofie Peeters dénonce le sexisme dans les rues de Bruxelles. Vous trouverez le film complet sur YouTube.*

BIBLIOGRAPHIE

- Site web Plan Belgique: <http://www.planbelgique.be> et www.ecoledroitsenfant.be
- Site web sur DIFRET: <http://www.zagrebfilmfestival.com/en/film/difret>
- Site web sur DIFRET: <http://www.difret.com>
- Site web sur les épouses-enfants: <https://www.girlsnotbrides.org>
- Page Wikipedia sur DIFRET: <http://en.wikipedia.org/wiki/Difret>
- Article De Standaard: http://www.standaard.be/cnt/dmf20150323_01595092
- Article sur les épouses-enfants: <http://www.dewereldmorgen.be/artikel/2014/08/20/een-op-drie-kindbruidjes-woont-in-india>
- Article sur les épouses-enfants en Inde: <http://ngm.nationalgeographic.com/2011/06/child-brides/gorney-tekst>
- Article: A girl's right to say no to marriage. Working to end child marriage and keep girls in school Plan Limited (2013). Royaume-Uni
- Livre sur les épouses-enfants en Belgique: Étude relative aux Mariages Forcés en Région de Bruxelles-Capitale, Germe, ULB, N. Bensaid (2012)
- Dossier info: Les droits de l'enfant dans la coopération au développement Plate-forme Droits de l'enfant dans la coopération au développement Cycle d'info CTB
- Conférence sur les épouses-enfants en Inde: <http://video.nationalgeographic.com/video/ng-live/sinclairgorney-lecture-nlive>
- Critique DIFRET: <http://www.theguardian.com/film/2015/mar/05/difret-ethiopian-docudrama-rape-case>
- Critique DIFRET: <http://variety.com/2014/film/global/sundance-film-review-difret-1201069956/>
- Critique DIFRET: <http://www.latimes.com/entertainment/movies/la-et-mn-difret-ethiopia-movie-review-20141212-column.html>
- Critique DIFRET: De Filmkrant, #376, mai 2015, p. 22 <http://www.latimes.com/entertainment/movies/moviesnow/la-et-mn-sundance-difret-20140122-story.html>
- Interview de Meaza Ashenafi et de Zeresenay Mehari: http://moveablefest.com/moveable_fest/2014/12/meaza-ashenafi-zeresenay-mehari-difret.html
- Interview de Meaza Ashenafi: <http://www.irinnnews.org/report/47120/ethiopia-interview-with-meaza-ashenafi-head-of-women-lawyers-association>
- Vidéo Plan Éthiopie: The story of Sintayehu: <https://www.youtube.com/watch?v=Mstjk4UjY04>
- Vidéo Plan Éthiopie: A piece of paper to escape early marriage: <https://www.youtube.com/watch?v=NgRGfQNmNnk>
- Documentaire de Sofie Peeters: Femme de la rue: <https://www.youtube.com/watch?v=1d65LFY3BDc>
- Étude: Le mariage forcé d'enfant: que fait la coopération au développement belge? Bruxelles. HIVA & Plan Belgique (2014)
- Étude: Child and forced marriage at the United Nations. Plan International Liaison Office to the United Nations (2012). The international legal frameworks of Child and Forced Marriage. New York.

ANNEXE 1

Convention des Droits de l'Enfant

- Art. 1. Jusqu'à 18 ans, tu es un enfant.
- Art. 2. Tous les enfants ont les mêmes droits.
- Art. 3. Tu as droit au bien-être.
- Art. 4. Tu as le droit d'exercer tes droits.
- Art. 5. Tu as le droit qu'on t'aide à apprendre.
- Art. 6. Tu as droit à la vie.
- Art. 7. Tu as droit à un nom et à une nationalité.
- Art. 8. Tu as le droit qu'on protège ton identité.
- Art. 9. Tu as le droit de vivre avec tes parents.
- Art. 10. Tu as le droit de retrouver ta famille.
- Art. 11. Personne ne peut t'enlever de ton pays ou t'empêcher de rentrer dans ton pays.
- Art. 12. Tu as droit à la liberté d'opinion.
- Art. 13. Tu as droit à la liberté d'expression.
- Art. 14. Tu as droit à la liberté de pensée et de religion.
- Art. 15. Tu as le droit de rejoindre d'autres groupes d'enfants.
- Art. 16. Tu as le droit d'avoir une vie privée.
- Art. 17. Tu as droit à l'information.
- Art. 18. Tes parents sont responsables de toi.
- Art. 19. Tu as le droit d'être protégé contre les mauvais traitements.
- Art. 20. Tu as le droit d'être protégé si tu n'as pas de famille.
- Art. 21. Tu as le droit d'être adopté.
- Art. 22. Tu as le droit d'être protégé si tu as dû fuir ton pays.
- Art. 23. Tu as droit à des soins spéciaux si tu as un handicap.
- Art. 24. Tu as droit à la santé et à des soins médicaux.
- Art. 25. Tu as le droit qu'on s'occupe de toi si tu es placé dans un centre.
- Art. 26. Tu as droit à une aide de ton pays si tes parents sont pauvres.
- Art. 27. Tu as le droit d'être protégé contre la pauvreté.
- Art. 28. Tu as le droit d'aller à l'école.
- Art. 29. Tu as le droit qu'on t'apprenne à te débrouiller dans la vie.
- Art. 30. Tu as le droit d'être protégé si tu fais partie d'une minorité.
- Art. 31. Tu as droit aux loisirs, au repos et au jeu.
- Art. 32. Tu as le droit d'être protégé contre le travail des enfants.
- Art. 33. Tu as le droit d'être protégé contre la drogue.
- Art. 34. Tu as le droit d'être protégé contre l'exploitation sexuelle.
- Art. 35. Tu as le droit d'être protégé contre la vente d'enfants.
- Art. 36. Tu as le droit d'être protégé contre les autres formes d'exploitation.
- Art. 37. Tu as le droit d'être protégé contre la torture et l'emprisonnement.
- Art. 38. Tu as le droit d'être protégé contre la guerre.
- Art. 39. Tu as le droit qu'on t'aide si on t'a fait du mal.
- Art. 40. Tu as le droit d'être jugé comme un enfant.
- Art. 41. Tu as le droit d'être protégé par les lois de ton pays.

ANNEXE 2

Liens vers des informations sur les différentes lois, voir activité «jeu de rôles»

- **Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948**

Lien vers la version complète: www.avl.be/subthema/universele-verklaring-van-de-rechten-van-de-mens-volleldige-versie/842

Le texte intégral de la Déclaration universelle des droits de l'homme est ardu. Vous trouverez sur le site web d'Amnesty International une version simplifiée et plus facile à consulter.

- **La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, 1989 sur <http://kinderrechtenschool.be/kinderrechtenverdrag>**

Lien vers la version simplifiée: www.avl.be/subthema/universele-verklaring-van-de-rechten-van-de-mens-eenvoudige-versie/841

- Vous trouverez ici une information générale sur les droits de l'enfant: <http://www.kinderrechtencommissariaat.be/>

- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979**

Lien vers la version complète (en anglais):

igvm-iefh.belgium.be/nl/binaries/cedaw%20EN_tcm336-264122.pdf

Vous trouverez des informations sur cette loi sur le site web de l'Institut pour l'égalité des femmes et hommes. Vous trouverez une information générale sur les droits des genres et des femmes sur le site web des Affaires étrangères et de la coopération au développement belges.

Lien vers l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes:

igvm-iefh.belgium.be/nl/actiedomeinen/internationaal/vn/cedaw/

Lien vers les Affaires étrangères et la coopération au développement belges, thème genre et droits des femmes: diplomatie.belgium.be/nl/Beleid/beleidsthemas/mensenrechten/specifieke_kwesties/gender_en_vrouwenrechten/

- **Résolution sur les marages d'enfants.** Texte complet de la résolution sur le site de la Chambre: <http://www.dekamer.be/doc/flwb/pdf/54/0630/54k0630006.pdf#search=%220630/006%22>